



PROCES VERBAL REUNION VISIOCONFERENCE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mardi 9 février 2021 – 17h00**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	09/02/2021 à 17h00
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Nasser AL-KHELAÏFI, Bernard CAÏAZZO, Jean Pierre CAILLOT, Michel DENISOT, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Francis GRAILLE, Alain GUERRINI, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, Claude MICHY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Oleg PETROV, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ

Présents avec voix consultative MM. Arnaud ROUGER

Excusés M. Noël LE GRAËT

Assistent Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS, Marie-Hélène PATRY,
MM. Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO, Jérôme BELAYGUE, Mathieu FICOT, Benjamin VIARD



1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité les précédents procès-verbaux :

- Conseil d'Administration du 11 décembre 2020
- Conseil d'Administration du 18 décembre 2020
- Conseil d'Administration du 14 janvier 2021

2. Droits Audiovisuels 2020-2024

Sébastien CAZALI intervient pour présenter la mise à jour du montant des droits audiovisuels de la saison 2020/2021 afin de poser les bases de la répartition à intervenir.

Il indique que le total actualisé des droits audiovisuels, en prenant en compte l'accord avec Canal+, s'élève désormais à 759,1 M€ pour 2020/2021. En déduisant les différentes charges prévues le montant net à répartir s'élèverait à 560,1 M€.

En outre, Sébastien CAZALI précise que des économies de charges sont à prévoir en prenant en compte la réponse de la DLF permettant la récupération de l'IS et de la CVAE sur les bénéfices de la LFP sur les 4 saisons du cycle 2020/2024 permettant de rembourser le PGE, mais également la réduction des frais financiers en cas de remboursement anticipé au 1^{er} avril 2020 du prêt contracté chez JP Morgan.

Sébastien CAZALI conclut sa présentation en précisant les montants prévisionnels à répartir entre la Ligue 1 et la Ligue 2 et en invitant les Collèges des deux divisions à se réunir pour mener les travaux sur la répartition compte tenu de ces nouveaux éléments.

Arnaud ROUGER poursuit en rappelant au Conseil d'administration l'historique des parts de droits audiovisuels obtenues en Ligue 1 et la Ligue 2 sur les cycles précédents depuis 2008. Il donne aussi les ratios entre les 1^{er} et 20^{ème} dans les deux divisions.



Dans ces conditions, Arnaud ROUGER précise au Conseil d'administration qu'il est important de voter sur la suspension du guide de répartition précédemment adopté afin de permettre aux Collèges de Ligue 1 et de Ligue 2 de faire des propositions dans le respect des statuts de la LFP. En effet, compte tenu de la réduction des soldes à répartir de 49% en Ligue 1 et de 41% en Ligue 2 par rapport au prévisionnel 2020/2021, il semble indispensable pour les Collèges de prendre la mesure de ces réductions et de donner au Conseil les orientations souhaitées par chacune des divisions.

Enfin, il indique que des clubs ont déjà saisi la LFP et que des contentieux sont à prévoir quelle que soit la solution retenue.

Nasser AL KHELAIIFI prend la parole pour dire qu'il serait honteux de nier l'évidence et de ne pas suspendre le guide de répartition 20/21.

Vincent LABRUNE intervient pour conclure en expliquant que la baisse des droits sur la Ligue 1 est tellement importante que les principes retenus pour 2020/2021 ne lui semblent plus d'actualité. En conséquence, les règles adoptées pour les saisons précédentes avec des montants similaires devraient de nouveau trouver à s'appliquer.

Loïc FERY intervient pour dire que cette décision relève du Collège de Ligue 1 et qu'il faut prendre en compte le fait qu'une modification de ces critères de répartition reviendrait à ajouter pour les clubs moyens/petits un effet (répartition) en plus de l'effet volume (baisse des droits).

Un débat s'instaure ensuite au cours duquel il est demandé à la Direction Administrative et Financière de la LFP de vérifier s'il est possible de repousser d'une saison le remboursement du PGE afin d'augmenter encore le solde à répartir de cette saison.

Le Conseil,

Considérant les éléments financiers présentés et la réduction importante des droits audiovisuels par rapport au budget prévisionnel envisagé,

Considérant dans ces conditions, radicalement nouvelles, qu'il est indispensable de mener une réflexion au niveau des Collèges afin que le Conseil puisse entériner les nouveaux guides de répartition de Ligue 1 et de Ligue 2 au plus vite pour permettre le versement des droits aux clubs,

Décide à l'unanimité de suspendre l'application des guides de répartition des droits audiovisuels 2020/2021 de Ligue 1 et de Ligue 2 dans l'attente des propositions des Collèges de Ligue 1 et de Ligue 2.

Demande aux Collèges de se réunir rapidement afin de formuler leurs propositions.



Prend acte que la LFP procédera le 1^{er} avril 2021 au remboursement anticipé de l'emprunt effectué auprès de JP Morgan, ce qui diminuera le coût du financement de 1,5 M€ et améliorera d'autant les montants à répartir aux clubs.

3. Questions diverses

3.1. Mise à jour du Protocole médical // Propositions du Groupe de travail Covid 19

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance des aménagements du protocole d'organisation des matchs liés à l'évolution de la pandémie de COVID 19,

Valide les nouvelles dispositions ci-annexées.

3.2. Désignation de 3 femmes à la Haute Autorité du Football pour représenter la LFP sur le prochain mandat

Le Conseil,

Dans le cadre des élections à la FFF le 13 mars 2021, et en application de l'article 24 des statuts de la FFF, décide de désigner les trois candidates ci-dessous pour siéger au sein de la Haute Autorité du Football :

- Elodie CROCQ (Stade Rennais),
- Camille DELZANT (UNFP),
- Virginie ROSSETTI (OGC Nice).

3.3. Horaire de la Ligue 1 le samedi

Le Conseil,

Considérant la demande du Groupe Canal+ d'avancer l'affiche du samedi de 21h00 à 13h00 pour assurer une meilleure exposition à la Ligue 1 et éviter la concurrence avec le Top 14 qui s'est vu contraint de déprogrammer l'affiche du dimanche 21h00 au profit de la Ligue 1,

Décide de répondre favorablement à cette demande pour la fin de saison 2020/2021.



3.4. Planning instances 1er semestre 2021

Le Conseil,

Compte tenu des nombreuses réunions déjà tenues et à prévoir,

Décide d'annuler la réunion du Bureau du 17 février 2021.

Vincent LABRUNE
Président